

## **ECOLE SUPERIEURE DU TRAVAIL**

En tant qu'instrument de formation postsecondaire, l'Ecole Supérieure du Travail a pour mission de dispenser, le cas échéant en collaboration avec d'autres instituts de formation, aux travailleurs salariés ainsi qu'aux travailleurs indépendants, un enseignement visant à l'acquisition, au perfectionnement et l'adaptation de leurs connaissances dans les domaines de l'économie, de la fiscalité, du droit constitutionnel, du droit du travail, de la législation de la sécurité sociale et de la culture.

Cet enseignement est organisé au moyen de cours du soir, de cours de fin de semaine et de cours de semaine. Alors que les cours du soir et de fin de semaine sont accessibles à tous les travailleurs, salariés ou indépendants, les cours de semaine sont réservés aux seuls délégués titulaires du personnel des entreprises bénéficiant d'un congé-formation au titre de l'article L. 415-10 du Code du Travail.

### **I. FORMATION**

#### **1. Cours à l'intention des délégués du personnel**

Aux termes de l'article L. 415-10 du Code du Travail "l'employeur est tenu de laisser aux délégués titulaires du personnel le temps libre dit congé-formation, nécessaire pour participer sans perte de rémunération à des actions de formation organisées par les organisations syndicales ou par des institutions spécialisées à des moments coïncidant avec les horaires normaux du travail et visant au perfectionnement de leurs connaissances économiques, sociales et techniques dans leur rôle de représentants des travailleurs".

Le chef d'entreprise est tenu d'accorder le bénéfice du congé-formation aux délégués titulaires qui en font la demande en vue d'effectuer des stages de formation agréés, chaque année, dans le cadre d'une liste établie d'un commun accord par les organisations professionnelles des employeurs et les organisations syndicales les plus représentatives sur le plan national.

Par la convention du 16 mai 1980 établie conformément à l'article L. 415-10 du Code du Travail, les organisations professionnelles des employeurs et des travailleurs considèrent l'Ecole Supérieure du Travail comme l'enceinte appropriée pour l'organisation d'actions de formation susceptibles de donner lieu à l'octroi du congé-formation et, en particulier, reconnaissent l'Ecole Supérieure du Travail comme étant l'institution chargée de l'organisation des cours de formation spécialement destinés aux délégués du personnel.

Par ailleurs, le Conseil de Gouvernement, dans sa séance du 16 mai 1980 a marqué son accord de principe à charger l'Ecole Supérieure du Travail de l'organisation de cette formation et à assurer le financement par des moyens budgétaires.

En 2013, 19 semaines de cours, soit 760 heures, ont été organisées à l'intention des délégués du personnel par les soins de l'Ecole Supérieure du Travail. Les langues appliquées sont le luxembourgeois et le français. Pour l'année sous revue, 10 cours ont été tenus en langue française.

Au total 528 délégués du personnel s'étaient inscrits aux actions de formation organisées à leur intention (326 aux cours en langue française et 202 aux cours en langue luxembourgeoise).

Il y a lieu de signaler que 74 des inscrits étaient des délégués nouvellement élus, tandis que le nombre des inscrits réélus s'élevait à 454.

Les matières traitées en 2013 concernaient les domaines suivants:

- les éléments essentiels de la réforme du régime des pensions
- la rémunération et les conventions collectives de travail
- gestion comptable et financière
- le développement d'un système de prévention de risques
- 2013: Année des élections sociales (Partie I et II)
- éléments en matière de santé et sécurité au travail
- les traits caractéristiques de l'économie luxembourgeoise
- les mesures en faveur de l'emploi
- structures de l'Etat luxembourgeois
- les écrits en droit du travail

- la fin du contrat de travail
- situations conflictuelles
- la compétitivité
- stress et harcèlement

24 chargés de cours ont contribué à assurer le déroulement de ces activités.

En 2009, année de renouvellement des délégations du personnel, le nombre des inscrits aux activités de l'École Supérieure du Travail s'élevait à 931 unités, effectif jamais atteint auparavant. Cette population dépasse le nombre de participants de 2004, première année du mandat 2004/2008. Pour les années récentes 2011 et 2012, les effectifs s'élèvent à respectivement 639 et à 554 unités. Il y a lieu de relever que ce recul du nombre de participants est traditionnel et s'observe toujours au cours d'un même mandat. Ce nonobstant, la participation aux activités de formation reste largement supérieure à celle constatée au cours des mandats antérieurs. Les crédits d'heures dont disposent les représentants du personnel sont fonction de l'importance numérique des salariés occupés par les établissements respectifs. Les délégués du personnel d'une entreprise occupant entre 15 et 50 et entre 51 et 150 salariés ont droit à un congé-formation d'une durée limitée à respectivement une ou deux semaines par durée de mandat. Dans les entreprises occupant plus de 150 salariés les délégués du personnel ont droit à une semaine de congé-formation par an et par mandat. Ainsi nombre de délégués épuisent leur droit au congé-formation bien avant la fin de leur mandat d'une durée de 5 ans.

## **2. Cours du soir**

Les cours du soir constituent un cycle de formation de 3 années. L'enseignement d'une année s'étend sur 21 soirées comprenant chacune 2 heures.

Traditionnellement, cet enseignement est organisé alternativement dans différentes localités du pays afin de couvrir un large auditoire.

51 personnes assistent aux cours du soir de l'exercice 2013/2014.

La répartition des participants par cours se présente comme suit:

1ère année:	15 personnes à Esch/Alzette (42 heures)
2e année:	25 personnes à Luxembourg (42 heures)
3e année:	11 personnes à Dudelange (42 heures)

Les matières enseignées sont les suivantes:

1re année:	- assurance pension - assurance maladie - assurance accident - assurance dépendance
2e année:	- droit constitutionnel - droit du travail
3e année:	- sciences économiques

L'enseignement des cours du soir est assuré par 11 chargés de cours spécialisés dans les matières enseignées.

## **3. Cours de fin de semaine**

Si les cours de fin de semaine ont principalement pour but d'approfondir et d'actualiser les connaissances antérieurement acquises aux cours du soir, ils constituent aussi un forum où sont abordés des sujets d'actualité en relation avec la vie professionnelle, sociale et culturelle.

Au cours de l'année 2013, l'École Supérieure du Travail a organisé 9 cours de fin de semaine (soit 68 heures). Le nombre des inscrits s'élève à 273. Onze chargés de cours ont assuré cet enseignement.

Les matières traitées en 2013 sont les suivantes:

- les procédures commodo-incommodo
- la législation sur la TVA
- l'imposition
- comment protéger son domicile

- « Mentalaktiv »
- la météorologie (2 sessions)
- l'état civil
- nos déchets au régime

#### **4. Cours à l'intention des délégués à l'égalité**

Depuis 2000, l'Ecole Supérieure du Travail organise des actions de formation à l'intention des délégués à l'égalité conformément à l'article L. 414-3 du Code du Travail. La loi accorde au délégué à l'égalité 2 demi-journées de formation.

En 2013 l'Ecole Supérieure du Travail a organisé 2 cours d'une journée chacun, touchant un auditoire de 37 personnes. Trois chargés de cours ont assuré cet enseignement.

Le programme de cette activité était le suivant:

- 1) Législation en matière de l'égalité des chances
- 2) Egalité de traitement en matière d'emploi et de travail (principe de non-discrimination)

#### **5. Formation complémentaire en droit social pour les personnes assumant la gestion d'une entreprise de travail intérimaire**

Conformément à l'article L. 131-2 (4) du Code du Travail et aux dispositions d'application en vigueur, la qualification professionnelle des personnes assumant la gestion d'une entreprise de travail intérimaire résulte de la participation à une formation ainsi que de la réussite à un test d'aptitude dans les matières faisant l'objet de ladite formation. La formation et le test d'aptitude sont assurés par l'Ecole Supérieure du Travail.

Dans le cadre de la procédure d'autorisation d'une entreprise de travail intérimaire, l'Ecole a organisé en 2013 une activité de formation et un test d'aptitude.

En 2013, 17 personnes se sont inscrites à ces cours. Le total des heures de cours organisées à l'intention des personnes assumant la gestion d'une entreprise de travail intérimaire s'élève à 50 dont 30 heures en matière de droit du travail et 20 heures en matière de sécurité sociale.

Deux chargés de cours ont assuré cette formation.

#### **En conclusion:**

Au total, 906 personnes étaient inscrites aux différentes activités organisées par l'Ecole Supérieure du Travail. Le nombre total des chargés de cours des secteurs public et privé s'élevait au total à 37.

L'ensemble de ces activités représentait 1.020 heures de formation.

## **II. CONSEIL ADMINISTRATIF**

Au cours de l'année 2013, le Conseil administratif de l'Ecole Supérieure du Travail s'est réuni une fois afin d'arrêter les programmes des cours à organiser.

### III. STATISTIQUES

#### 1. Cours à l'intention des délégués du personnel

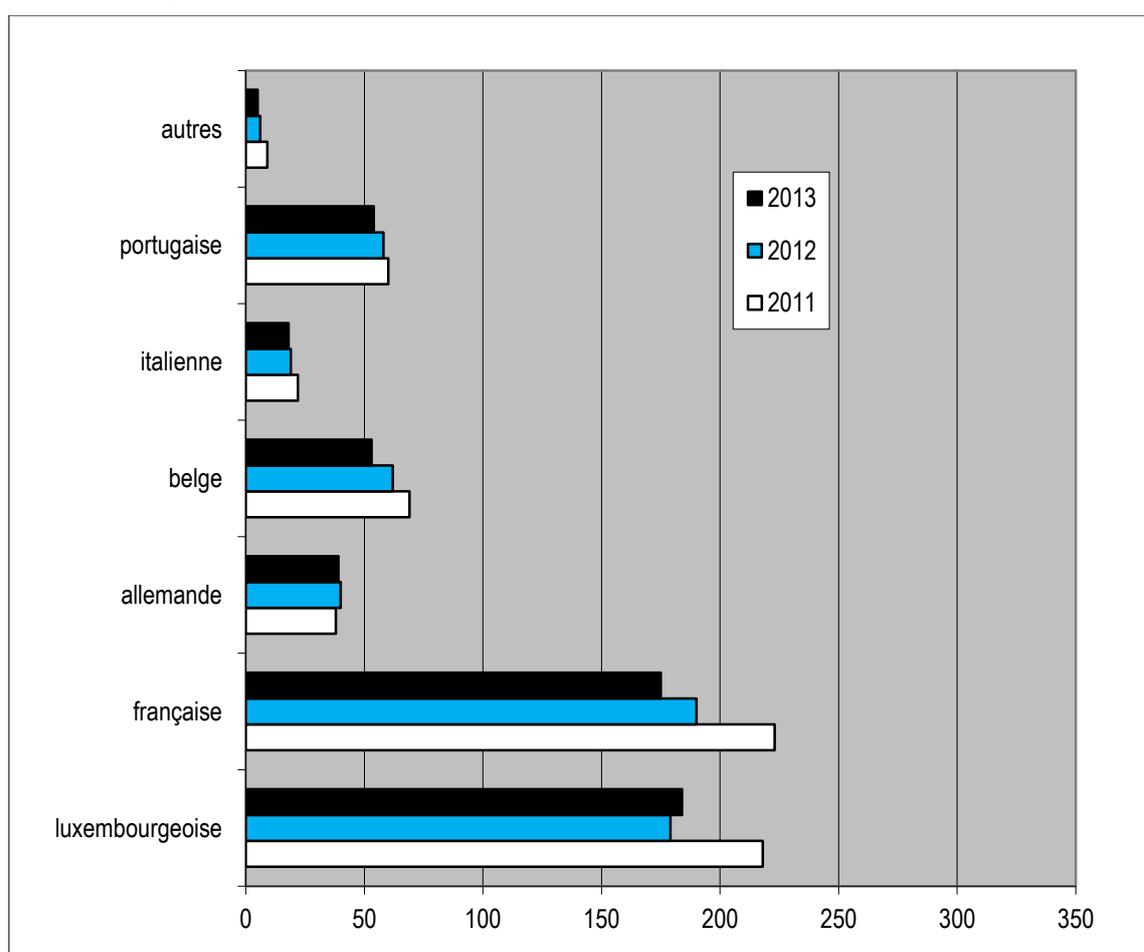
##### a) Répartition selon le genre

	2011 <sup>1</sup>		2012 <sup>2</sup>		2013 <sup>3</sup>	
Femmes	148	23,2%	146	26,3%	139	26,3
Hommes	491	76,8%	408	73,3%	389	73,7
<b>TOTAL</b>	<b>639</b>	<b>100,0%</b>	<b>554</b>	<b>100,0%</b>	<b>528</b>	<b>100%</b>

##### b) Répartition selon la nationalité

Nationalité	2011		2012		2013	
luxembourgeoise	218	34,2%	179	32,3%	184	34,8%
française	223	34,9%	190	34,3%	175	33,2%
allemande	38	5,9%	40	7,2%	39	7,4%
belge	69	10,8%	62	1,2%	53	10,0%
italienne	22	3,5%	19	3,5%	18	3,4%
portugaise	60	9,3%	58	10,4%	54	10,2%
autres	9	1,4%	6	1,1%	5	1,0%
<b>TOTAL</b>	<b>639</b>	<b>100,0%</b>	<b>554</b>	<b>100%</b>	<b>528</b>	

#### Répartition des délégués inscrits selon la nationalité



<sup>1</sup> 3e année du mandat 2009-2013

<sup>2</sup> 4e année du mandat 2009-2013

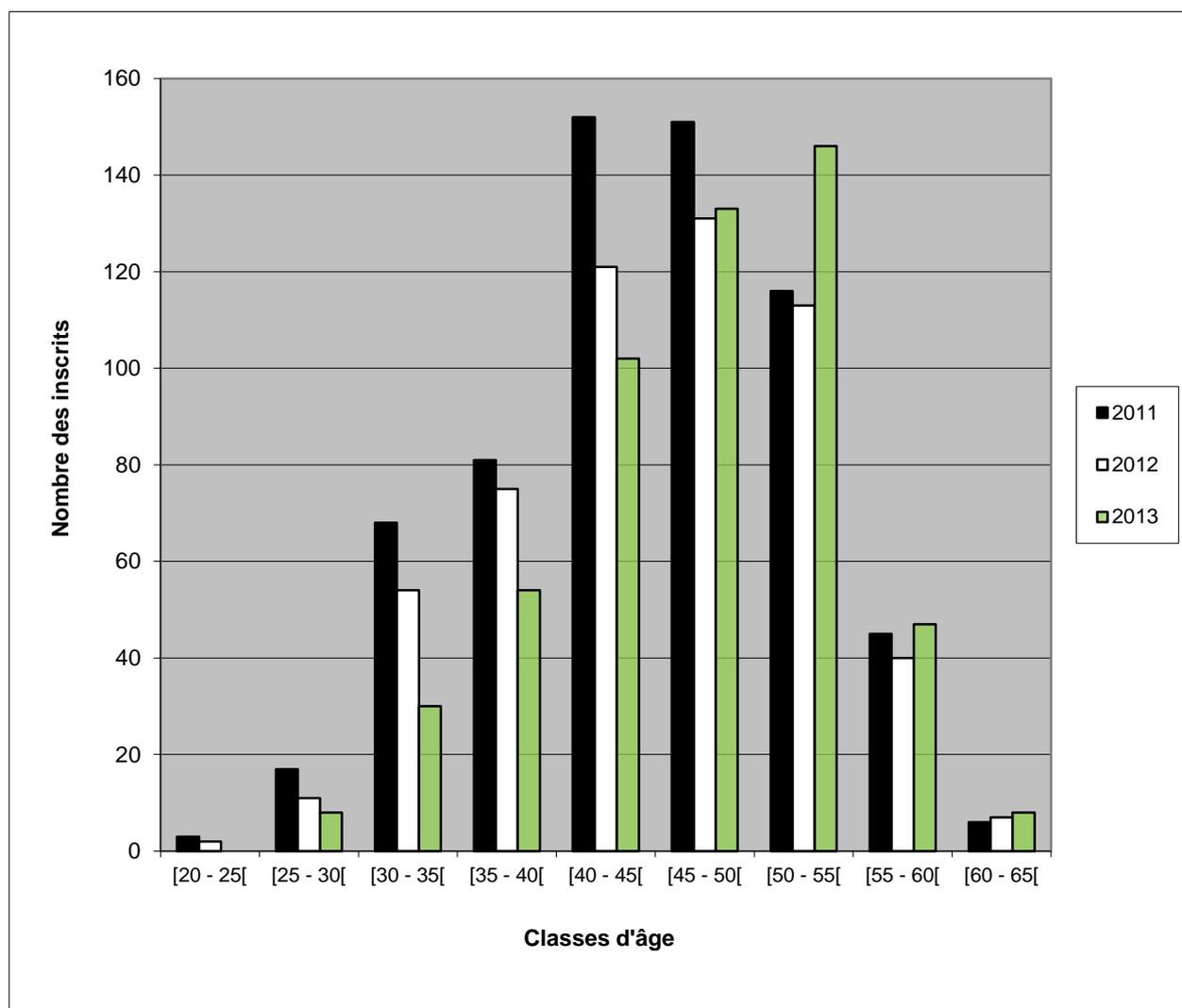
<sup>3</sup> 5e année du mandat 2009-2013

c) Répartition selon l'âge

Classes d'âge	2011		2012		2013	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
[20 - 25[	3	0,5%	2	0,4%	0	0%
[25 - 30[	17	2,7%	11	1,9%	8	1,6%
[30 - 35[	68	10,7%	54	9,8%	30	5,5%
[35 - 40[	81	12,6%	75	13,6%	54	10,2%
[40 - 45[	152	23,7%	121	21,8%	102	19,3%
[45 - 50[	151	23,6%	131	23,7%	133	25,2%
[50 - 55[	116	18,2%	113	20,4%	146	27,7%
[55 - 60[	45	7,1%	40	7,2%	47	8,9%
[60 - 65[	6	0,9%	7	1,2%	8	1,6%
<b>TOTAL</b>	<b>639</b>	<b>100%</b>	<b>554</b>	<b>100%</b>	<b>528</b>	<b>100%</b>

Moyenne d'âge en 2012: 46,1

Répartition selon l'âge



d) Répartition selon le secteur d'activité –

		2011	2012	2013
A	Agriculture, sylviculture et pêche	0	0	0
B	Industries extractives	0	5	0
C	Industrie manufacturière	203	161	184

D	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	0	0	0
E	Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution	3	0	3
F	Construction	67	60	55
G	Commerce; réparation d'automobiles et de motocycles	21	26	36
H	Transports et entreposage	36	32	28
I	Hébergement et restauration	15	16	16
J	Information et communication	17	9	6
K	Activités financières et d'assurance	100	104	60
L	Activités immobilières	0	0	0
M	Activités spécialisées, scientifiques et techniques	35	24	27
N	Activités de services administratifs et de soutien	39	29	33
O	Administration publique	43	30	20
P	Enseignement	1	1	4
Q	Santé humaine et action sociale	51	54	53
R	Arts, spectacles et activités récréatives	7	3	2
S	Autres activités de services	1	0	1
	<b>Total</b>	<b>639</b>	<b>554</b>	<b>528</b>

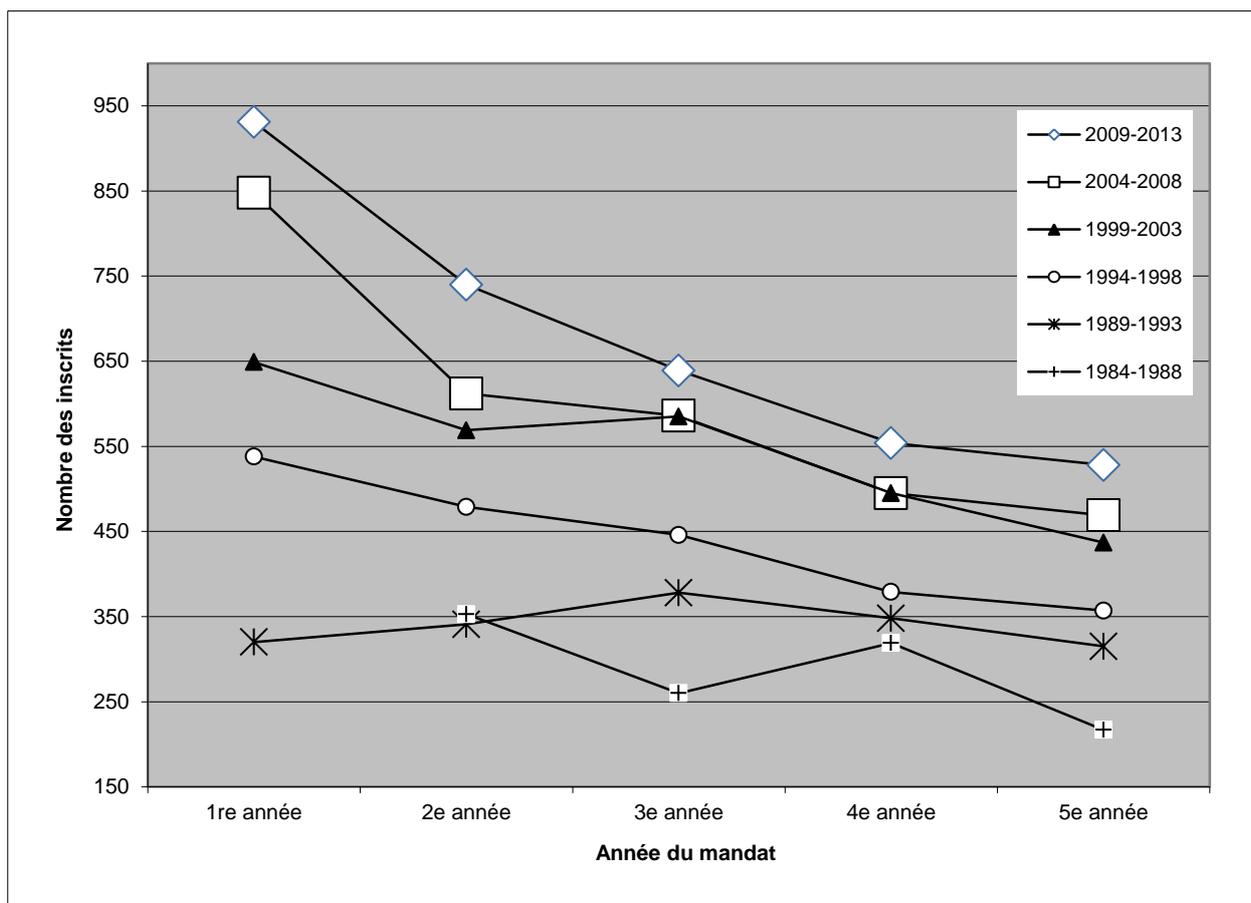
		2011	2012	2013
<b>B</b>	<b>Industries extractives</b>	<b>0</b>	<b>5</b>	<b>0</b>
08	Autres industries extractives	0	5	0
<b>C</b>	<b>Industrie manufacturière</b>	<b>203</b>	<b>161</b>	<b>184</b>
10	Industries alimentaires	12	7	5
11	Fabrication de boissons	1	0	3
12	Fabrication de produits à base de tabac	11	11	10
13	Fabrication de textiles	11	1	2
16	Travail du bois et fabrication d'articles en bois et en liège, à l'exception des meubles; fabrication d'articles en vannerie et sparterie	10	9	10
17	Industrie du papier et du carton	0	0	7
20	Industrie chimique	0	0	0
22	Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique	8	10	22
23	Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	26	17	29
24	Métallurgie	76	60	53
25	Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements	8	9	13
26	Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	8	8	10
27	Fabrication d'équipements électriques	8	0	0
28	Fabrication de machines et équipements n.c.a.	21	27	16
29	Industrie automobile	2	0	2
31	Fabrication de meubles de bureau et de magasin	0	0	1
33	Réparation et installation de machines et d'équipements	1	2	1
<b>E</b>	<b>Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>3</b>
35	Distribution d'électricité	0	0	3
36	Captage, traitement et distribution d'eau	0	0	0
38	Collecte, traitement et élimination des déchets; récupération	3	0	0
<b>F</b>	<b>Construction</b>	<b>67</b>	<b>60</b>	<b>55</b>
41	Construction de bâtiments	43	40	29
42	Génie civil	4	0	16
43	Travaux de construction spécialisés	20	20	10
<b>G</b>	<b>Commerce; réparation d'automobiles et de motocycles</b>	<b>21</b>	<b>26</b>	<b>36</b>
45	Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles	3	9	11

46	Commerce de gros, à l'exception des automobiles et des motocycles	2	6	13
47	Commerce de détail, à l'exception des automobiles et des motocycles	16	11	12
<b>H</b>	<b>Transports et entreposage</b>	<b>36</b>	<b>32</b>	<b>28</b>
49	Transports terrestres et transport par conduites	11	6	2
50	Transports par eau	4	6	5
51	Transports aériens	20	19	20
52	Entreposage et services auxiliaires des transports	1	1	1
<b>I</b>	<b>Hébergement et restauration</b>	<b>15</b>	<b>16</b>	<b>16</b>
55	Hébergement	0	0	0
56	Restauration	15	16	16
<b>J</b>	<b>Information et communication</b>	<b>17</b>	<b>9</b>	<b>6</b>
62	Programmation, conseil et autres activités informatiques	11	9	5
63	Services d'information	6	0	1
<b>K</b>	<b>Activités financières et d'assurance</b>	<b>100</b>	<b>104</b>	<b>60</b>
64	Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite	91	91	55
65	Assurance	5	12	5
66	Activités auxiliaires de services financiers et d'assurance	4	1	0
<b>M</b>	<b>Activités spécialisées, scientifiques et techniques</b>	<b>35</b>	<b>24</b>	<b>27</b>
69	Activités juridiques et comptables	0	1	0
70	Activités des sièges sociaux; conseil de gestion	12	0	5
71	Activités d'architecture et d'ingénierie; activités de contrôle et analyses techniques	19	17	16
72	Recherche développement scientifique	4	6	6
<b>N</b>	<b>Activités de services administratifs et de soutien</b>	<b>39</b>	<b>29</b>	<b>33</b>
80	Enquêtes et sécurité	8	7	14
81	Services relatifs aux bâtiments et aménagement paysager	31	22	19
82	Activités administratives et autres activités de soutien aux entreprises	0	0	0
<b>O</b>	<b>Administration publique</b>	<b>43</b>	<b>30</b>	<b>20</b>
<b>P</b>	<b>Enseignement</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>4</b>
<b>Q</b>	<b>Santé humaine et action sociale</b>	<b>51</b>	<b>54</b>	<b>53</b>
86	Activités pour la santé humaine	42	46	42
87	Hébergement médico-social et social	1	3	5
88	Action sociale sans hébergement	8	5	6
<b>R</b>	<b>Arts, spectacles et activités récréatives</b>	<b>7</b>	<b>3</b>	<b>2</b>
90	Activités créatives, artistiques et de spectacle	1	0	0
91	Bibliothèques, archives, musées et autres activités culturelles	1	0	0
92	Organisation de jeux de hasard et d'argent	4	3	2
93	Activités sportives, récréatives et de loisirs	1	0	0
<b>S</b>	<b>Autres activités de services</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>
94	Activités des organisations associatives	1	0	0
96	Blanchisserie, Teinturerie	0	0	1
	<b>Total</b>	<b>639</b>	<b>554</b>	<b>528</b>

e) Evolution du nombre des inscrits depuis 1985

Année de référence	Année respective des mandats	Nombre des inscrits
1984	1 <sup>re</sup> année	non disponible
1985	2 <sup>e</sup> année	353
1986	3 <sup>e</sup> année	260
1987	4 <sup>e</sup> année	319
1988	5 <sup>e</sup> année	217
1989	1 <sup>re</sup> année	320
1990	2 <sup>e</sup> année	341
1991	3 <sup>e</sup> année	378
1992	4 <sup>e</sup> année	348
1993	5 <sup>e</sup> année	315
1994	1 <sup>re</sup> année	538
1995	2 <sup>e</sup> année	479
1996	3 <sup>e</sup> année	446
1997	4 <sup>e</sup> année	379
1998	5 <sup>e</sup> année	357
1999	1 <sup>re</sup> année	649
2000	2 <sup>e</sup> année	569
2001	3 <sup>e</sup> année	585
2002	4 <sup>e</sup> année	495
2003	5 <sup>e</sup> année	437
2004	1 <sup>re</sup> année	848
2005	2 <sup>e</sup> année	612
2006	3 <sup>e</sup> année	586
2007	4 <sup>e</sup> année	495
2008	5 <sup>e</sup> année	469
2009	1 <sup>re</sup> année	931
2010	2 <sup>e</sup> année	740
2011	3 <sup>e</sup> année	639
2012	4 <sup>e</sup> année	554
2013	5 <sup>e</sup> année	528

## Evolution du nombre des inscrits depuis 1985



### 2. Cours du soir

Matières enseignées	2011/2012	2012/2013	2013/2014
Sécurité Sociale	22	39	15
Droit du Travail et Droit Constitutionnel	21	17	25
Economie	32	21	11
<b>TOTAL</b>	<b>75</b>	<b>77</b>	<b>51</b>

Age moyen (cycle 2012/2013): 49,3

### 3. Cours de fin de semaine

Année	nombre de cours	nombre des inscrits
2011	9	392
2012	11	236
2013	9	273

### 4. Cours à l'intention des délégués à l'égalité

Année	Hommes	Femmes	Total
2011	29	21	50
2012	28	22	50
2013	25	12	37

**5. Formation complémentaire en droit social pour les personnes assumant la gestion d'une entreprise de travail intérimaire**

<b>Année</b>	<b>Hommes</b>	<b>Femmes</b>	<b>Total</b>
2010/2011	6	9	15
2011/2012	11	7	18
2012/2013	10	7	17